



ARRÊTE DU MAIRE N° 2021-08 DU 26 AVRIL 2021

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES 3 CIMETIERES (rue du Val au Geai-Grande Rue et Eglise)

Nous Michel CAVELIER, Maire de la commune de ST NICOLAS DE LA TAILLE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-7 à L.2213-15 et R.2213-2 à R.2213-50,

- Vu le Code de l'environnement.

- Vu le Code de la santé

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières pour l'entretien des 3 cimetières de la commune,

ARRETONS

Article 1 : En raison de l'entretien des cimetières, la commune fermera du 3 au 07 mai 2021 les 3 cimetières à raison d'une journée par cimetière.

Article 2 : La matérialisation de cet arrêté sera réalisée par la Commune de Saint Nicolas de la Taille,

Article 3 : Ampliation sera transmise à Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Notre-Dame-de-Gravenchon, chacun sont tenus en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à ST NICOLAS DE LA TAILLE,
Le 26 avril 2021.



Le Maire,
Michel CAVELIER